



◦ **E-BOOK**

**RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE :**
TOUTES LES AIDES
AU SERVICE DES
PROJETS DE VOS
CLIENTS ◦





AMÉLIORATION DE L'HABITAT : DES FRANÇAIS PRÊTS À INVESTIR

Chaque année, Cofidis et son partenaire l'institut CSA, lancent une grande étude pour prendre le pouls des envies des consommateurs français. Les résultats de l'étude 2020 ont révélé que 53% des Français (9% de plus qu'en 2019 !) envisagent de réaliser un projet nécessitant un budget important en 2020 !

Près de 4 français sur 10 décideront ainsi en 2020 de se consacrer à l'amélioration de leur logement.

27%

ayant programmé
une rénovation, avec
un budget moyen de
presque 8 500 euros

24%

misant sur la déco
pour un budget
de 1 725 euros
en moyenne

21%

optant pour l'achat
de meubles, avec une
enveloppe moyenne
de 1 361 euros

Entre amélioration de l'efficacité énergétique du foyer, isolation, renouvellement du système de production de chaleur ou encore changement des ouvrants pour du double-vitrage, les consommateurs français n'ont que l'embaras du choix ! Ils sont accompagnés en cela par des mesures d'incitations gouvernementales qui constituent, pour les professionnels et les artisans, autant d'atouts et d'arguments pour convaincre. Tour d'horizon pour bien les conseiller !



DES AIDES DE L'ANAH POUR LES MÉNAGES LES PLUS MODESTES



Renforcer l'efficacité énergétique de l'habitat c'est tout autant une question de confort, un enjeu économique et une nécessité environnementale.

Face à l'importance du défi, l'État se mobilise auprès des citoyens et propose, depuis le 1^{er} janvier 2020, une nouvelle aide financière appelée MaPrimeRenov' et attribuée par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat). Le montant maximum de primes versées pour des travaux sur un logement est plafonné à 20 000 € sur 5 ans.

Pour que vos clients puissent bénéficier de cette aide, votre entreprise doit être Reconnue Garante de l'Environnement (RGE).

Ce dispositif dédié à l'amélioration du confort du logement permet de bénéficier d'aides...

... en vue de :



améliorer l'isolation d'une maison



changer de chaudière



renouveler un système de ventilation

A QUI S'ADRESSE MAPRIMERÉNOV' ?

Pour l'année 2020, le dispositif est proposé aux propriétaires occupants, sous condition de ressources.

ÎLE-DE-FRANCE

Nb. de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	20 593	25 068
2	30 225	36 792
3	36 297	44 188
4	42 381	51 597
5	48 488	59 026
+1	+ 6 096	+ 7 422

AUTRES RÉGIONS

Nb. de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 879	19 074
2	21 760	27 896
3	26 170	33 547
4	30 572	39 192
5	34 993	44 860
+1	+ 4 412	+ 5 651

BON À SAVOIR

Vos clients peuvent cumuler MaPrime Rénov' avec d'autres aides à la rénovation énergétique telles que les Certificats d'économie d'énergie (CEE), l'éco-prêt à taux zéro, le chèque énergie ou encore des aides proposées par vos collectivités locales. Dès réception de votre devis, le client effectue facilement sa demande sur Internet. Il reçoit alors confirmation du montant de l'aide dont il peut disposer et peut valider votre intervention. Une fois les travaux effectués, il transmet votre facture à l'organisme de référence et reçoit son aide par virement sous 4 mois maximum.

Le succès de MaPrimeRénov' est bien réel puisque selon les chiffres communiqués par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), en charge de sa distribution, 27 400 demandes de primes ont été enregistrées depuis le début 2020.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : UN NOUVEAU CRÉDIT D'IMPÔT

Améliorer l'efficacité énergétique de l'habitat est également une priorité pour les ménages au niveau de revenus intermédiaires et supérieurs. Eux aussi, peuvent bénéficier de mesures incitatives comme le Crédit d'Impôt Transition Énergétique qui reste disponible sur l'ensemble de l'année 2020.

Le nouveau Crédit d'impôt Transition Énergétique s'applique aux dépenses d'isolation du logement ou d'équipements qui permettent de réduire sa consommation d'énergie. Le logement concerné devra constituer le lieu d'habitation principal de votre client et être achevé depuis plus de 2 ans (à la date du début des travaux).

La liste des travaux ouvrant droit au Crédit d'Impôt Transition énergétique est longue :

1. Remplacement de fenêtres en double vitrage
2. Diagnostic de performance énergétique
3. Installation d'une VMC à double flux
4. Pompes à chaleur autre que air/air
5. Installation de matériaux d'isolation thermique
6. Système de charge d'un véhicule électrique
7. Équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois, énergie solaire ou autre biomasse
8. Dépose d'une cuve à fioul

BON À SAVOIR

Le dispositif « Coup de pouce économie d'énergie » est maintenu pour l'année 2020. Une prime cumulable avec les nouveaux dispositifs (CITE et MaPrimeRénov') et peut surtout bénéficier à l'ensemble des ménages. Il s'agit donc d'une aide incontournable pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

POUR TOUT COMPRENDRE :

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020

Le crédit d'impôt est toutefois plafonné à 2 400 € pour une personne seule, 4 800 € pour un couple soumis à imposition commune et ne peut en aucun cas dépasser 75% de la valeur payée par votre client. Le CITE 2020 est déterminé selon un forfait par type de travaux ; les montants forfaitaires sont précisés par le portail economie.gouv.fr et dans le guide 2020 des aides financières de l'Ademe.



○ PAIEMENT FRACTIONNÉ : TOUS GAGNANTS !

Rénover l'habitat est un projet intense et exigeant : une aventure pour vos clients, mais aussi pour vous qui l'accompagnez. Parce que la confiance et la sérénité sont les ingrédients essentiels à la relation qui vous unit à vos clients, Cofidis Retail propose une solution de paiement fractionné sur mesure.

Avec le paiement fractionné de Cofidis Retail, vos clients peuvent financer leur projet de rénovation énergétique sur **une durée de 3 à 180 mois et jusqu'à 75 000 €.**

Un projet financé et livré par un interlocuteur unique !

Une solution de paiement souple et adaptée à chaque projet : pause paiement, remboursement anticipé, partiel ou total...

Sur le marché de l'Habitat, 85% des ventes sont faites à crédit ! En tant qu'artisan, le paiement fractionné de Cofidis Retail constitue un argument clé pour transformer vos devis.

En tant qu'artisan :



Le financement total de votre prestation à la livraison du projet est garanti



La gestion des impayés et de la fraude est assurée à 100% par Cofidis Retail



Une équipe d'experts est à vos côtés pour accompagner votre force de vente terrain



Antoine Pannetier
Chef de marché habitat

LA VISION DE COFIDIS RETAIL

// Notre équipe d'experts terrain est disponible pour accompagner les entreprises partenaires à proposer du paiement fractionné à leurs clients.

En présentant le coût global du projet sous la forme d'une mensualité plutôt que par un gros montant, notre offre transforme un chantier contraignant en opportunité pour le client.

En fractionnant son paiement, votre client peut s'orienter vers des matériaux plus qualitatifs ou faire des travaux plus importants.

En tant que professionnel, vous constaterez rapidement une augmentation du panier moyen de vos chantiers. Un partenariat gagnant-gagnant ! »

antoine.pannetier@cofidis.fr



À PROPOS DE COFIDIS

Expert des solutions de paiement fractionné depuis plus de 30 ans, Cofidis Retail propose des solutions adaptées à vos clients. Notre priorité : garantir un parcours client sans couture en offrant une expérience utilisateur fluide et mémorable. Parce que nos clients sont avant tout vos clients, nous construisons ensemble une relation d'excellence pour les aider à faire face aux imprévus et réaliser leurs projets et leurs envies.

Suivez-nous sur [in](#) LinkedIn [Twitter](#)

www.cofidis-retail.fr